NATIONS
UNIES

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.6
16 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour
Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Projet de conclusion proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire du conseil scientifique et technique (SBSTA) a pris note du rapport d'activité du secrétariat sur la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, ainsi que des documents FCCC/SBSTA/2007/MISC.4 et Add. 1 et 2, et FCCC/SBSTA/2007/MISC.5.

2. Le SBSTA a également pris note du rapport d'activité que le secrétariat avait établi[1], sous la supervision du Président du SBSTA, sur les mesures prises pour mettre en œuvre le programme de travail de Nairobi, y compris l'organisation des ateliers sur les risques d'ordre climatique et les phénomènes extrêmes, et sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 48 et 58), ainsi que pour y associer les organisations compétentes et diffuser une information sur le programme de travail auprès des parties prenantes concernées.

3. Le SBSTA s'est félicité des déclarations faites et des documents fournis par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation météorologique mondiale, la Banque mondiale, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Système d'analyse, de recherche et de formation concernant les changements planétaires, sur les activités qu'ils avaient menées pour mettre en œuvre le programme de travail de Nairobi. Il a instamment demandé à d'autres organisations compétentes de lancer leurs propres

[1] < http://unfccc.int/adaptation/sbsta_agenda_item_adaptation/items/3633.php > .

activités à l'appui de l'objectif et des thèmes énoncés dans l'annexe de la décision 2/CP.11 et dans les conclusions qu'il avait adoptées à sa vingt-cinquième session (FCCC/SBSTA/2006/11, par. 11 à 71), et de lui faire part des résultats de ces activités à ses sessions suivantes, selon qu'il conviendra.

4. Le SBSTA a remercié les Gouvernements australien, canadien, espagnol, japonais, néerlandais, norvégien, suédois et suisse de leurs contributions à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi.